

Commission de la Culture et de l'Éducation sur l'Avenir des médias d'information

Mémoire LUCIE CHAREST – journaliste pigiste

Secrétaire FPJQ-Abitibi-Témiscamingue

CCE – 077M  
C.P. – Avenir  
des médias  
d'information

Rouyn-Noranda, 11 octobre 2019

Présentation :

Je suis journaliste pigiste depuis l'automne 1985. Absolument rien ne me prédestinait à cette profession. Avec seulement un DEC en Lettres complété au Cégep de Matane, et beaucoup d'années d'écriture, j'ai plongé dans cette belle aventure, d'une journaliste au parcours atypique au détour d'un bien curieux hasard. Je vous explique :

J'avais travaillé en théâtre, rencontré le Centre d'essai des auteurs dramatiques. Depuis mon arrivée à Montréal, au début des années 1980, je corrigeais et transcrivais des travaux universitaires, des textes avant qu'ils ne soient soumis à des maisons d'édition. J'avais développé des liens avec ma voisine de palier. Nous habitons à Outremont. Elle était styliste dans des revues féminines. Elle avait déjà lu de mes textes et, un jour, à brûle pourpoint, elle m'a dit : «Il me semble que je te verrais journaliste, m'autorise-tu à parler de toi à ma rédactrice en chef?» Ça ne m'avait jamais effleuré l'esprit. Mon premier texte a été publié le 8 décembre 1985, seulement deux mois plus tard. Et je n'ai jamais cessé de travailler depuis. Au cours de mes premières années dans la profession, j'ai eu des rédactrices en chef qui ont cru en moi et je ne répétais jamais la même erreur une deuxième fois.

Ma motivation à témoigner devant vous : Un désir ancré de promouvoir une information juste et le respect du droit du public à l'information

- Le journalisme, ça mange quoi en hiver: du Nutella ou de la poutine

Permettez-moi de vous présenter ici ma définition de la profession telle que je l'ai observée et pratiquée au cours des 34 dernières années.

Tout d'abord, lorsque Mme Dominique Payette a témoigné lors des premières audiences, elle a comparé la différence entre la publicité, le blogue et le journalisme au Nutella. «Le journaliste dirait que le Nutella contient trop de sucre», a-t-elle affirmé. M. Youri Chassin a alors avancé : «le journaliste porte un jugement de valeur». Ce à quoi elle a répondu du bout des lèvres que ça pouvait arriver.

J'apporterais donc ici une nuance importante : le journaliste ne dira pas que le Nutella est trop sucré. C'est pourquoi je comparerais plutôt le journalisme à de la

poutine. Pour que l'information soit crédible, elle doit s'appuyer sur au moins trois éléments. Dans le cas de la poutine, il s'agit de la combinaison des frites, de la sauce et du fromage. Ainsi, le journaliste pourrait se demander si l'engouement envers le Nutella est justifiable en regard son apport alimentaire; il trouverait ensuite l'interlocuteur habilité à décrire la composition de cet aliment et son impact sur la santé; enfin, il transmettra les informations recueillies dans son reportage de manière claire et intelligible afin que ceux que le sujet interpelle obtiennent les réponses sans avoir eux-mêmes à faire une recherche approfondie ou appel aux services d'un expert.

- Le droit à l'information c'est pour qui?

J'illustrerais le droit à l'information par une anecdote personnelle. Quand j'étais enfant, mon père lisait Le Soleil. Maman lisait Écho vedettes et Télé-Radio Monde. Les deux lisaient l'hebdo La Voix gaspésienne. Je m'intéressais davantage au quotidien Le Soleil dès mon plus jeune âge et discutais d'information avec papa. Je me sentrais bien mal avisée aujourd'hui de prétendre que maman ne s'informait pas de la bonne façon. Et je ne crois pas que si on lui avait enlevé son Écho vedettes où elle puisait ses informations à travers les vies des autres, qu'elle se serait précipitée sur Le Devoir. Je crois au contraire que le rôle des médias est de rejoindre toutes les populations à l'endroit où elles se trouvent, de leur fournir l'information juste qui les concerne, qui leur convient et éventuellement de les amener à vouloir en savoir davantage.

Le droit à l'information n'est pas réservé uniquement aux personnes qui ont complété un parcours d'études supérieures. Le journaliste a des responsabilités et joue un rôle majeur dans l'application de l'article 44 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne : *«Toute personne a droit à l'information, dans la mesure prévue par la loi»*

Fait à noter, l'article 44 de la charte est enchâssé entre le «43: Les membres d'une minorité ethnique ont le droit de participer à la vie culturelle de leur groupe pour la conserver et la faire grandir» et le «45: Vous avez droit aux mesures sociales et d'assistance financière en place lorsque vous êtes dans le besoin. Ces mesures doivent vous permettre d'avoir un niveau de vie décent.»

Il nous apparaît pertinent de s'interroger sur les mesures mises ou à mettre en place pour défendre ce droit à l'information. Jusqu'à maintenant, ce droit ne nous semble pas défendu avec la même ardeur par nos gouvernements que celui à une vie décente ou celui de participer à une vie culturelle pour une minorité.

- Au-delà de la publication et de la diffusion, ce qui risque, plus près de nous, de mettre l'information en péril.

Tous l'auront constaté, outre la diffusion de l'information, des revenus pour la produire, l'information est mise à mal, les journalistes, leur travail sont décriés. Dans le cadre de mon travail, j'ai pu observer quelques façons de faire qui pourraient contribuer à créer de la confusion voire à discréditer l'information.

Le manque de collaboration de certains ministères, et quelquefois du milieu municipal, touchent tous les médias en région. Parfois, l'information qui circule le plus sur les médias sociaux est leurs propres communiqués propulsés en tête des algorithmes par les employés qui les partagent avant même que nous ayons eu le temps de faire nos entrevues, et cela, c'est uniquement si un porte-parole se rend disponible pour les journalistes.

Cette nouvelle façon de faire ne peut qu'entraîner de la confusion chez les citoyens. Ces derniers finiront par ne pas toujours faire l'effort de distinguer le véritable reportage, incluant une mise en contexte et les impacts d'une nouvelle, et le communiqué où uniquement les éléments favorables à celui qui l'émet sont cités. Effort qui leur est d'ailleurs déjà demandé pour faire la nuance entre un blogueur, un journaliste, un chroniqueur d'opinions, ou même s'assurer que l'auteur d'un podcast fait appel à des sources fiables.

- En faveur d'un ordre professionnel

L'absence d'un ordre professionnel semble également jouer un rôle significatif dans la baisse de confiance de la population envers les journalistes dans un contexte où la liberté de presse et le libre marché de la concurrence deviennent des antagonistes.

Discréditer un confrère à répétition pourrait-il contribuer à discréditer la profession, la question m'apparaît légitime.

Il serait inimaginable de voir un cabinet d'avocats affirmer sur la place publique que le cabinet d'avocats qui a pignon sur rue deux pâtés de maisons plus loin ne pratique pas le droit selon leurs standards d'excellence à eux. Même chose du côté des cliniques médicales. Les ordres professionnels n'autorisent pas le discrédit d'un confrère dans le but de s'attirer davantage de clientèle. Or, nous sommes la seule profession où un confrère peut discréditer le travail d'un autre, oeuvrant dans un média concurrent, au nom

de la liberté de presse. Et ce, dans un dessein à peine voilé de rehausser sa propre crédibilité afin de s'approprier l'auditoire se l'autre.

Pour conclure je vous laisserais avec cette citation du cinéaste François Truffaut

«Tout le monde a deux métiers : le sien et celui de critique de cinéma»

Nous ne pouvons que saluer bien haut votre implication au sein de cette commission sur l'avenir des médias d'information. Vos travaux contribueront sans aucun doute à préserver notre profession dans son intégrité et par voie de conséquence le droit du public à l'information. Ultimement, votre implication fera peut-être en sorte que tout le monde n'ait pas un troisième métier : le leur, celui de critique de cinéma et celui de journaliste.

Notes personnelles :

À titre de journaliste pigiste-généraliste, j'ai travaillé à Montréal de décembre 1985 à octobre 1996 pour différentes publications dont 7 jours, Dernière Heure, Santé, Décormag, Clin d'œil, 24 Images, Coup de pouce. Une fois établie au Témiscamingue, à compter d'octobre 1996, j'ai poursuivi mes collaborations avec Dernière Heure, et en ai amorcé de nouvelles avec différents autres médias nationaux dont «Rencontre», publication du Secrétariat aux Affaires autochtones, La Gazette des femmes, La Terre de chez nous, L'Écho du transport.

<https://www.gazettedesfemmes.ca/4546/etoiles-du-nord/>

Depuis 2001, je suis journaliste «Témiscamingue» pour les hebdomadaires La Frontière, Le Citoyen, propriétés de Québecor, vendues à Transcontinental et par la suite à Lexis Média. Parallèlement, pendant deux ou trois ans, j'avais aussi été collaboratrice à l'émission «Des matins en or», alors animée par Jean-Sébastien Bernatchez, à ICI-Abitibi-Témiscamingue.

<http://biblio.uqat.ca/archives/afficher.asp?nom=frn20151113p001.pdf>

<http://biblio.uqat.ca/archives/afficher.asp?nom=frn20130823p001.pdf>